

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 5

VOTES : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2019/5/11

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre du mois de septembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'Espinasses, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 18 septembre 2019.

Présents :

ACHARD Liliane, ALLARD-LATOIR Bernard, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BEYNET Marc, BONNAFFOUX Joël, BONNET Jean-Pierre, BONJOUR Dominique, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DUBOS Alain, FACHE Valérie, FAURE Joseph, JACOB Stéphane, JAUSSAUD Yves, JOUSSELME Rose-Marie, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, PERNIN Patrick, RAMBAUD Michel, ROMANO Pierre, SARLIN José, SEIMANDO Mylène et TOUCHE Mireille.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs AUBIN Daniel, BERNARD-REYMOND Jean, BOURGADE Béatrice, BREARD J. Philippe, DE SANTINI Alain, MICHEL Alain, SAUNIER Clémence, VANDENABEELE Magali.

Procurations :

M. BERNARD-REYMOND Jean donne procuration à Mme JOUSSELME Rose-Marie ;
Mme BOURGADE Béatrice donne procuration à M. CESTER Francis ;
M. BREARD J. Philippe donne procuration à Mme SEIMANDO Mylène ;
M. DE SANTINI Alain donne procuration à BONNET Jean-Pierre ;
Mme VANDENABEELE Magali donne procuration à Mme BAILLE Juliette.

Madame SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative budgétaire n°5 sur le budget tourisme

Monsieur le président informe l'assemblée que des travaux sont en cours pour l'aménagement de la base de loisirs des 3 Lacs.

Afin de couvrir ces dépenses et ainsi solder les aides financières octroyées, il convient d'abonder l'article 2135 de l'opération n° 602964 ainsi :

Crédits à ouvrir en dépenses						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
Dépenses	Invst	21	2135	602964	Gestion des 3 Lacs	25 427.00 €
Total						25 427.00 €
Crédits à réduire en dépenses						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
Dépenses	Invst	20	2031	60203	Etude de positionnement stratégique	1 475.00 €
Dépenses	Invst	20	2031	60204	Etude de positionnement commercial	10 952.00 €
Dépenses	Invst	20	2031	602964	Gestion des 3 Lacs	2 000.00 €
Dépenses	Invst	21	2188	602959	Aménagement aire de canoé	3 000.00 €
Dépenses	Invst	21	2188	602964	Gestion des 3 Lacs	8 000.00 €
Total						25 427.00 €

Il est précisé que cette modification n'a aucun impact sur l'équilibre budgétaire du budget tourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la proposition du président,
- autorise le président à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 25 septembre 2019
Et de la publication, le 30 septembre 2019

Monsieur le président,
Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

